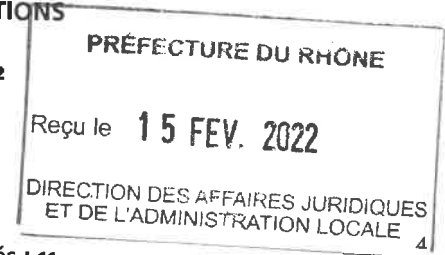


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 31 janvier 2022



Convocation adressée le 25 janvier 2022
Compte rendu affiché le 8 février 2022
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un du mois de janvier, à 16h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 25 janvier 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Nathalie PERRIN-GILBERT, Richard MARION, Patrick ODIARD, Luc SEGUIN, Corinne SUBAÏ

Absent(es) excusé(es) : Yves BEN ITAH, Laurence CROIZIER, Tristan DEBRAY, Nadine GEORGEL, Stéphanie LEGER, Cédric VAN STYVENDAEL

Procuration : Yves BEN ITAH à Richard MARION
Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Tristan DEBRAY à Patrick ODIARD
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Stéphanie LEGER à Nathalie PERRIN-GILBERT
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Absente : Samira BACHA-HIMEUR

Secrétaire : Corinne SUBAÏ

TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteuse : Madame Nathalie PERRIN-GILBERT

Après analyse des besoins de l'évolution pédagogique et de l'évolution de l'établissement, il est proposé de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

Musique de chambre

- Supprimer le poste 258, d'enseignement de piano – musique de chambre – gestion des émotions, à temps incomplet, à raison de 9 heures hebdomadaires, ouvert sur le cadre d'emplois de professeur d'enseignement artistique,
- Créer le poste 258' d'enseignement de piano – musique de chambre, à temps incomplet, à raison de 9 heures, ouvert sur le cadre d'emplois de professeur d'enseignement artistique,

Formation musicale

- Supprimer le poste 141 d'assistant d'enseignement de formation musicale – intervention en milieu scolaire, à temps complet, ouvert sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} et 2^{ème} classe,
- Créer le poste 141' d'assistant d'enseignement de formation musicale, à temps complet, ouvert sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} et 2^{ème} classe.

AFCMD

- Supprimer le poste 110 d'enseignement de la discipline Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD), à raison de 1,5h, ouvert sur les grades de professeur d'enseignement artistique de classe normale et hors classe,
- Créer le poste 110' d'AFCMD à hauteur de 2h ouvert sur les grades de professeur d'enseignement artistique de classe normale et hors classe.

Intervention en milieu scolaire

- Supprimer le poste 167 d'Intervenant en Milieu Scolaire (IMS) à raison de 4h ouvert sur les grades d'assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe
- Supprimer le poste 272 d'IMS à raison de 10h ouvert sur les grades d'assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe
- Créer le poste 167' d'IMS à raison de 14h ouvert sur les grades d'assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe
- Supprimer le poste 163 d'IMS à raison de 10h ouvert sur les grades assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe
- Supprimer le poste 166' d'IMS à raison de 5,5h ouvert sur les grades assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe
- Créer le poste 163' d'IMS à raison de 12h ouvert sur les grades d'assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe
- Créer le poste 166'' d'IMS à raison de 3,5h ouvert sur les grades d'assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe

Musique ancienne :

- Supprimer le poste 201 d'assistant d'enseignement viole de gambe à raison de 6h ouvert sur les grades d'assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe
- Créer le poste 201' d'assistant d'enseignement viole de gambe à raison de 10h ouvert sur les grades d'assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **approuve** la modification du tableau des emplois telle que détaillée ci-dessus ;

✓ **dit** que ces modifications entreront en vigueur à compter du 1er février 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,



Nathalie PERRIN-GILBERT